

# ENQUETE SUR LE STATUT DE NIDIFICATION DU CORBEAU FREUX DANS LE GRAND EST EN 2018

- TERRITOIRE LORRAIN -

Le Corbeau freux a fait l'objet d'enquêtes sur son statut nicheur dans chacune des trois régions géographiques du Grand Est. En Lorraine, la dernière enquête remonte à 2012.

En 2018, l'espèce a été choisie comme oiseau de l'année du Grand Est. L'enquête sera donc menée à cette échelle, avec des coordinateurs pour chacune des trois régions.

## Coordinateurs par région géographique

- Champagne-Ardenne :  
Valérie MICHEL ([valoccey@orange.fr](mailto:valoccey@orange.fr)) et Aymeric Myonnet ([aymeric.mionnet@lpo.fr](mailto:aymeric.mionnet@lpo.fr))
- Lorraine :  
Nicolas Hoffmann ([nicolas.hoffmann@lpo.fr](mailto:nicolas.hoffmann@lpo.fr))
- Alsace :  
Christian Dronneau ([dronneau@club-internet.fr](mailto:dronneau@club-internet.fr) ; 06 12 83 44 62)

## Données à recueillir

- **Nombre total de nids par colonie**, éventuellement, lorsque cela est possible, le nombre de nids occupés.
- Facultatif : Noter les essences occupées en remarque. Ex : 10 peupliers et 2 frênes

## Période de comptage

- Dates arrêtées (estimées): entre le 9 et le 23 avril
- Mais : Préférence pour un comptage avant l'apparition des premières feuilles.
- Possibilité de comptage ultérieurs tant que le feuillage de l'arbre n'est pas trop développé.

## Méthode de comptage

- Compter tous les nids présents dans une colonie sans se préoccuper de savoir s'ils sont occupés ou non ;
- Compter un arbre après l'autre en prenant un peu de recul ;
- Attention aux nids de Pigeons ramiers, à comptabiliser à part !
- **Facultatif** : compter le nombre de nids occupés.

## Transmission des résultats

Sur Visionature : [www.faune-lorraine.org](http://www.faune-lorraine.org)

- pointer l'**emplacement précis** de la colonie
- dans « nombre d'individus » indiquer « **non compté** »

- indiquer absolument le **code de nidification** : au minimum 10
- renseigner **au maximum 2 champs du module espèces coloniales** (ce dernier se déclenche lors de la saisie d'un code de nidification au moins égal à 10 !) :
  - nombre total de nids ;
  - facultatif : nombre de nids occupés, si comptés ;
 Nota : inutile de noter le nombre de couples ou le nombre d'individus observés.
- Appliquer le **code étude** : « **OisAn** », activé sur votre compte Visionature après signalement de votre participation auprès du coordinateur.

**Sur un tableau excel, à télécharger sur la page de l'enquête sur faune-lorraine, où il s'agit d'indiquer :**

- Nom – Prénom de l'observateur
- adresse courriel
- date d'observation
- commune sur laquelle se situe la colonie
- coordonnées géographiques de la colonie (les relever autant que faire se peut !)
- sinon nom de la colonie (ce peut être un lieu-dit, le nom d'une rue, etc...) et indiquer en commentaire tous les éléments permettant de la localiser aisément.

Le tableau est à renvoyer à Nicolas HOFFMANN

Par courriel :  
[nicolas.hoffmann@lpo.fr](mailto:nicolas.hoffmann@lpo.fr)

Par courrier :  
 Nicolas HOFFMANN  
 LPO Alsace  
 8 rue Adèle Riton  
 67000 STRASBOURG

Notes importantes concernant la saisie des résultats de comptage

Les cas de figure suivants peuvent se présenter :

- si **une seule visite printanière** d'une colonie, à une date idéale : aucune difficulté particulière, une seule localisation, une seule saisie dans le module colonie ;
- **plusieurs contrôles par un même observateur** : veiller à localiser la colonie toujours au même endroit (s'assurer que le rattachement se fait toujours sur le même lieu-dit) et à ne renseigner le module colonie que pour le recensement le plus complet (c'est à dire lors de votre dernier passage dans le créneau de dates préconisé pour le recensement) ; pour tous les autres recensements réalisés, indiquer les résultats dans le champ remarque et ignorez le module colonie ;
- les cas de figure précédents, mais **par équipes de deux ou plusieurs observateurs** : un seul observateur fait la saisie et les autres se rattachent ensuite à sa (ses) saisie(s) ;

- **plusieurs contrôles par des observateurs différents**, mais coordonnés entre eux :  
comme dans le cas de plusieurs contrôles par un même observateur, le module colonie ne doit être renseigné que pour le recensement le plus complet (cela nécessite que les différents observateurs échangent entre eux pour savoir qui a obtenu le plus grand nombre de nids et à quelle date) ; pour les autres recensements effectués, indiquer les résultats dans le champ remarque ; pour chaque saisie, indiquer les noms de l'ensemble des observateurs impliqués dans les recensements de la colonie, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté d'interprétation ;
  
- **plusieurs contrôles par des observateurs différents**, non coordonnés entre eux :  
scénario qui ne devrait pas se produire et qu'il faut éviter à tout prix. Prendre impérativement contact avec le référent du secteur avant tout comptage, de façon à permettre une organisation coordonnée.